

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 402

AMENDEMENT

présenté par
M. Di Filippo, Mme Blin, Mme Corneloup et M. Hetzel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	50 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits de l'action n°11 « Accueil des étrangers primo arrivants » du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » à hauteur

50 000 000 d'euros, vers l'action n°3 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et Asile ».

Les crédits accordés à l'intégration et l'accès à la nationalité française ont encore augmenté dans ce PLF 2026. Or, pour accueillir mieux les étrangers primo-arrivants, il est avant tout essentiel d'accueillir moins.

Selon le rapport annuel de l'Ofpra, le nombre de demandes d'asile a été de 153 715 en 2024, soit une hausse de 7,8 % par rapport à 2023. Alors qu'en renforçant ses contrôles aux frontières et en limitant les aides financières accordées aux migrants, l'Allemagne a assisté à une chute de 50 % des demandes entre le mois de juillet 2024 et le mois de mars 2025, le nombre de demandes d'asile ne cesse donc d'augmenter en France, pays européen qui accorde les prestations sociales les plus élevées aux demandeurs d'asile ne pouvant être placés en centre d'hébergement. Ce sont 426 euros qui sont alloués en France contre 367 euros en Allemagne et 365 euros en Autriche. De plus, sur le sol français, les étrangers en situation irrégulière dont le nombre est estimé à 700 000 peuvent également bénéficier de soins médicaux et hospitaliers sans frais grâce à l'aide médicale d'État.

Alors que l'immigration atteint dans notre pays un record et dépasse largement nos capacités d'intégration, la priorité n'est donc pas de créer des conditions d'accueil toujours plus favorables, mais de lutter contre ces arrivées massives sur notre territoire, et de renforcer les contrôles aux frontières, les mesures d'éloignement et la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité.

Cet amendement propose donc d'augmenter significativement les moyens qui sont consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière.